



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 novembre 2001

**Chemin Communal du III Millénaire : Acquisition Consorts
DUPEUX Marcelle - Secteur 3 : LAMBON**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 octobre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 14 novembre 2001

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU,
M. Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M. Alain
GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis
EPPLIN

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.

Excusés :

Conseillers :

M. Stéphane TRONEL

DELIBERATION D2013842001

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2001

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Chemin Communal du III Millénaire : Acquisition Consorts
DUPEUX Marcelle - Secteur 3 : LAMBON**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du Chemin Communal du III Millénaire déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 6 février 2001, les Consorts DUPEUX ont donné leur accord pour la vente d'une emprise de terrain sur leur propriété en nature de jardin, dans le secteur du Lambon.

Cette emprise, d'une superficie d'environ 8 m², s'effectue sur la parcelle cadastrée section HO n° 220 d'une superficie totale de 451 m². La surface exacte de cette emprise sera déterminée par géomètre-expert.

Cette acquisition est destinée à la remise en état des venelles pour le Chemin Communal du III Millénaire.

La Ville de NIORT versera :

- une indemnité principale d'un montant de 80,00 F (soit 10 F/m²) correspondant à l'avis du Domaine,
- une indemnité de remploi de 15 % d'un montant de 12,00 F.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition aux conditions énoncées ci-dessus, acquisition qui a fait l'objet d'un compromis ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître LEFORT. Tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au chapitre 908.8231.2111 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)